



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


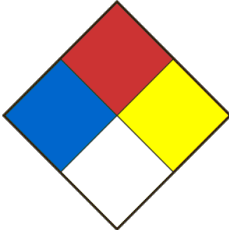
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit o-CRÉSOL		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C ₇ H ₈ O		Numéro MAT CR-0159	Masse molaire 108,14
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes 1-Hydroxy-2-méthylbenzène 2-Crésol 2-Hydroxytoluène 2-Méthylphénol Acide crésylique (ortho-) Crésol (ortho-) Hydroxy-2 méthyl-1 benzène o-Cresylic acid o-Hydroxytoluène o-Méthylphényl o-Oxytoluène ortho-Hydroxyméthylbenzène ortho-Hydroxytoluène			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-08-21	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Toxicité aigüe-Orale catégorie 3</p> <p>Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B</p>
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	<p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p>Santé 3</p> <p>Inflammabilité 0</p> <p>Réactivité 0</p> <p>Spécial</p>

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Ortho-Crésol	95-48-7	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle. En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et ne pas faire vomir. Obtenir une aide médicale immédiate. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. Formaldéhyde.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants, de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Sensible à l'air et à la lumière. Entreposer dans un endroit bien aéré. Conserver sous azote.
Méthode et équipement de manutention	Assurer une bonne aération. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
o-Cresol	95-48-7	TWA	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		TWAEV	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
	Peau			
		TWA	10.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		TWA	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Le contact avec la peau ne contribue à l'exposition.			
		TWA	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	10.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	5.000000 ppm 22.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide brun, devenant solide près de la température pièce.
Odeur	Fortes odeur de phénol.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	4.5 à 25g/L.
Point de fusion / congélation	30-32°C
Point initial d'ébullition	191°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	81°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	1.3% v/v
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	58% v/v
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.048g/ml à 20°C
Solubilité	Eau (25g/L) soluble dans alcool, acétone, benzène.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Log Pow 1.95-
Température d'auto-inflammation	555-599°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	3.06mPa.s

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Peut changer de couleur en cas d'exposition à la lumière. Sensible à l'air.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Ce produit noircit lorsqu'il est exposé à l'air.
Substances incompatibles	Agents oxydants forts. Bases.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Formaldéhyde.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

O-CRÉSOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Inflammation, une opacification et une vascularisation de la cornée de même qu'une perte possible de la vision.
- Peau	Sensation de brûlure suivie d'une anesthésie locale. La peau prend un aspect blanchâtre, épaisi et ridé, puis devient noirâtre, signe de nécrose.
- Respiration	Sécheresse des muqueuses, une constriction nasale et une irritation de la gorge. Il y a possibilité d'oedème pulmonaire lors d'exposition massive aux vapeurs ou aux brouillards. Les symptômes de l'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent après un délai pouvant aller jusqu'à 48 heures. L'effort physique peut aggraver ces symptômes. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
- Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Inhalation ou absorption cutanée: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 121 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 620 mg/kg.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Leuciscus idus (Ide) - 10 mg/L - 96h. CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 13 mg/l - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 15.8 mg/L - 48h. Toxicité pour les algues: CE50 - Selenastrum - 100 mg/l - 72 h.
Persistence et dégradation	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2076
Appellation réglementaire	CRÉSOLS LIQUIDES
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques 8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	0,1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-08-21